

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 août 2017

Le trente et un août deux mil dix-sept, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le vingt-cinq août deux mil dix-sept, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, Jacques Viret. Les convocations ont été envoyées le vingt-six août deux mil dix-sept.

Membres en exercice : 14 Quorum : 8 Présents : 9 Procurations : 2 Votants : 11.

Odile Chabert est désignée secrétaire de séance, **à l'unanimité**.

Le procès-verbal de la réunion du trente juin deux mil dix-sept est adopté, **à l'unanimité**.

ORDRE DU JOUR

Vie sociale/Scolaire : règlement intérieur du service Périscolaire 2017-2018 ; tarifs du service Périscolaire 2017-2018 ;

Vie sociale/Jeunesse & Sports : tarification et convention de sponsoring parcours VTT ;

Administration générale : convention médecine préventive et santé au travail - avenant n° 1 ; tableau des emplois ;

Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire

Vie sociale/Scolaire***1. Règlement intérieur du service Périscolaire 2017-2018***

Monsieur le maire présente le règlement intérieur du service Périscolaire. Les principales modifications concernent le remplacement du TAP par la garderie avec le retour à la semaine des quatre jours et la mise en place exceptionnelle pour cette année scolaire d'un service de garderie le mercredi matin.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce règlement, **à l'unanimité**.

2. Tarifs du service Périscolaire 2017-2018

Monsieur le maire présente les tarifs du service Périscolaire :

- garderie périscolaire : le tarif horaire de garderie s'applique les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les créneaux suivants : 7 h 30-8 h 30, 16 h 30-17 h 30, 17 h 30-18 h 30. Pour le créneau 16 heures-16 h 30, la moitié du tarif (arrondi) est facturée ;
- garderie du mercredi matin : tarif forfaitaire unique, variable selon le quotient familial, et ce, quelle que soit la durée de la présence de l'enfant ;
- restauration scolaire : le coût pour 1,5 heure de garde est inchangé.

Garderie périscolaire								
Gardes régulières (*) Coût de l'heure à partir de 16 h 30 jusqu'à 18 h 30							Garde occasionnelle	
	500<QF	500<QF<700	700<QF<900	900<QF<1100	1100<QF<1400	QF>1400		
1 enfant - de 7 ans	0.97 €	1.31 €	1.65 €	2.02 €	2.44 €	2.99 €		3.70 €
2 enfants - de 7 ans	0.79 €	1.06 €	1.33 €	1.63 €	1.96 €	2.40 €		3.70 €
1 enfant famille monoparentale								
1 enfant + de 7 ans	0.70 €	0.93 €	1.16 €	1.44 €	1.73 €	2.11 €		3.70 €
2 enfants + de 7 ans ou 1 - de 7 ans et 1 + de 7 ans								
2 enfants famille monoparentale								
3 enfants								
(*) Garde régulière : fréquentation d'un enfant, à des jours fixés par avance au minimum d'un mois sur l'autre (démarche à effectuer le dernier jeudi du mois précédent).								
Gardes régulières (*) Coût de la demi-heure de 16 heures à 16 h 30							Garde occasionnelle	
	500<QF	500<QF<700	700<QF<900	900<QF<1100	1100<QF<1400	QF>1400		
1 enfant - de 7 ans	0.49 €	0.66 €	0.83 €	1.01 €	1.22 €	1.50 €		1.85 €
2 enfants - de 7 ans	0.40 €	0.53 €	0.67 €	0.82 €	0.98 €	1.20 €		1.85 €
1 enfant famille monoparentale								
1 enfant + de 7 ans	0.35 €	0.47 €	0.58 €	0.72 €	0.87 €	1.06 €		1.85 €
2 enfants + de 7 ans ou 1 - de 7 ans et 1 + de 7 ans								
2 enfants famille monoparentale								
3 enfants								
(*) Garde régulière : fréquentation d'un enfant, à des jours fixés par avance au minimum d'un mois sur l'autre (démarche à effectuer le dernier jeudi du mois précédent).								
Gardes régulières (*) Coût du mercredi matin							Garde occasionnelle	
	500<QF	500<QF<700	700<QF<900	900<QF<1100	1100<QF<1400	QF>1400		
Tarif unique	4.10 €	5.50 €	6.90 €	8.48 €	10.22 €	12.50 €	15.00 €	
(*) Garde régulière : fréquentation d'un enfant, à des jours fixés par avance au minimum d'un mois sur l'autre (démarche à effectuer le dernier jeudi du mois précédent).								
Restauration scolaire								
Enfant habitant à Saint-Maximin							Enfant n'habitant pas à Saint-Maximin	
	500<QF	500<QF<700	700<QF<900	900<QF<1100	1100<QF<1400	QF>1400		
Coût du repas	2.80 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €	2.80 €		2.80 €
Coût pour 1,5 heure de garde	0.94 €	1.22 €	1.51 €	1.83 €	2.19 €	2.66 €		4.34 €
Coût total de la cantine (garde+repas)	3.74 €	4.02 €	4.31 €	4.63 €	4.99 €	5.46 €	7.14 €	
En cas d'annulation d'une sortie scolaire, ou cas exceptionnel, il sera déduit le prix du repas facturé par le prestataire. Les tarifs du repas pourront être augmentés en septembre suivant l'augmentation du tarif facturé par le prestataire.								

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve ces tarifs.

Vie sociale/Jeunesse & Sports

3. Tarification et convention de sponsoring parcours VTT

Monsieur le maire rappelle que cinq parcours VTT ont été balisés sur la commune de Saint-Maximin. Chaque itinéraire est associé à une couleur différente, liée à la difficulté. Tous les départs s'effectuent de la place du centre-village. Ces randonnées, à la fois sportives et touristiques, passent par tous les hameaux du village, et font profiter les cyclistes de la beauté du paysage et du patrimoine historique.

Un dépliant explicatif des parcours va être tiré à mille exemplaires. Il s'agit d'un dépliant format A3 en trois volets, papier glacé. Il sera disponible à la mairie et au bureau d'information touristique de Pontcharra. Il sera aussi possible de le télécharger sur leur site Internet communal.

Un panneau d'affichage (90 cm × 140 cm) retraçant tous les parcours sera situé sur la place du centre-village (église, école, mairie et salle polyvalente).

Il est proposé de faire sponsoriser le dépliant et le panneau d'affichage en insérant le logo d'entreprises (taille des logos : dépliant, 2 cm × 2 cm ; panneau d'affichage, 5 cm × 5 cm).

À l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les conventions de sponsoring du parcours VTT et les tarifications suivantes :
 - 100 €, pour Chatain chausse bien (magasin de chaussures), 113, rue Laurent Gayet 38530 Pontcharra,
 - 100 €, pour Cycloïde (vente, location et réparation cycle), 686, avenue Jean-François Champollion 38530 Pontcharra,

- 150 €, pour Degrif sport (magasin de vêtements et d'équipements sportifs du centre commercial Super U à Pontcharra) dépendant de Sport 2000, 450, avenue de Chambéry 73230 Saint-Alban-Leysse ;
- autorise le maire à les signer et tout document y afférent.

Administration générale

4. Convention médecine préventive et santé au travail - avenant n° 1

Monsieur le maire rappelle que les membres du conseil municipal ont approuvé, le 17 décembre 2015, l'adhésion à la convention médecine préventive et santé et sécurité au travail proposée par le centre de gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il précise que le conseil d'administration du centre de gestion du 4 juillet 2017 a approuvé la révision de la prestation en matière de médecine préventive et santé au travail pour l'adapter à la nouvelle organisation de son service, et ainsi proposer une tarification adaptée, à compter du 1^{er} octobre 2017 (0,51 % de l'assiette décrite au 1^{er} alinéa de l'article 16 de la convention, au lieu de 0,60 %).

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve l'avenant n° 1 à la convention médecine préventive et santé et sécurité au travail proposée par le centre de gestion de l'Isère à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- prend acte des modalités tarifaires prévues à l'article 2 de cet avenant ;
- autorise monsieur le maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à l'application de cet avenant.

5. Tableau des emplois au 1^{er} septembre 2017

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 2 septembre 2016 ;

Vu l'organigramme de la commune, au 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant la nécessité d'assurer le service au sein des services Entretien et Périscolaire ;

À l'unanimité, le tableau des emplois communaux est ainsi modifié :

Grade	Service	+	-	Solde
Adjoint technique à temps non complet : 26,03 heures	Entretien		1	0
Adjoint d'animation à temps non complet : 12 heures	Périscolaire		1	0
Adjoint d'animation à temps non complet : 6 heures	Périscolaire		1	0
Adjoint d'animation à temps non complet : 22,05 heures	Périscolaire		1	0
Adjoint d'animation à temps non complet : 19,86 heures	Périscolaire	1		1
Adjoint d'animation à temps non complet : 25,99 heures	Périscolaire		1	0
Adjoint d'animation à temps non complet : 23,41 heures	Périscolaire	1		1
Adjoint technique à temps non complet : 22,84 heures	Périscolaire		1	0
Adjoint technique à temps non complet : 20,56 heures	Périscolaire	1		1
Adjoint d'animation à temps non complet : 16,19 heures	Périscolaire		1	0
Adjoint d'animation à temps non complet : 20,54 heures	Périscolaire	1		1
Adjoint technique à temps non complet : 22,12 heures	Périscolaire	1		1

6. Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire

- 10 juillet 2017 (décision 042) : signature de l'abonnement mairie vigilante (2 000 SMS à destination des Voisins Vigilants) à Voisins Vigilants (511, route de la Seds - Bât 13 - Parc Griffon - 13127 Vitrolles), pour un montant de 666,67 € HT, soit 800,00 € TTC ;
- 10 juillet 2017 (décision 043) : signature du devis pour l'acquisition d'un radar pédagogique Evolis d'ÉlanCité (12, route de la Garenne - ZAC de la Pentecôte - 44700 Orvault), pour un montant de 1 845,00 € HT, soit 2 214,00 € TTC ;
- 10 juillet 2017 (décision 044) : signature du devis pour le remplacement du kit d'embrayage du véhicule communal Mazda du Garage DS Auto (ZI Villard Bozon - 38570 Goncelin), pour un montant de 569,71 € HT, soit 683,65 € TTC ;
- 12 juillet 2017 (décision 045) : signature du devis pour les rampes d'accès mairie école et la démolition de l'appentis de SASU MGS (35, rue des Glières Blanches - 73200 Grignon), pour un montant de 18 000,00 € HT, soit 21 600,00 € TTC ;
- 12 juillet 2017 (décision 046) : signature du devis pour l'achat de quinze tables pliantes de SAS SCE - Coll Equip (3, rue Ampère - ZI du Mariage - 69330 Pusignan), pour un montant de 702,00 € HT + 45 € HT de frais de port, soit 911,52 € TTC ;
- 19 juillet 2017 (décision 047) : signature du devis pour la fabrication, fourniture et pose d'un garde-corps en aluminium coloris vert RAL 6005 satiné sur 10 m pour la rampe d'accès mairie école de la SARL Alu Spinace (RN 90 - 38660 Le Touvet), pour un montant de 3 094,00 € HT, soit 3 712,80 € TTC ;
- 19 juillet 2017 (décision 048) : signature du contrat d'engagement pour la représentation d'Amy Trio le dimanche 6 août 2017 avec l'association Le mille-pattes (46, résidence Clémenceau - 38530 Crêts-en-Belledonne), pour un coût final de 400 € TTC (montant total de 800 € TTC avec participation de 50 % de la communauté de communes du pays du Grésivaudan) ;
- 24 juillet 2017 (décision 049) : signature du devis pour l'installation d'une climatisation de la 4^e classe de SNTC (ZA La Gache - 38530 Barraux) pour un montant de 3 425,28 € HT, soit 4 110,34 € TTC ;
- 26 juillet 2017 (décision 050) : achat d'un carport aluminium deux poteaux cintré standard de www.priximbattable.net (5, rue du Travail - 38230 Pont-de-Chéruy) pour un montant de 1 986,00 € TTC, frais de ports compris ;
- 26 juillet 2017 (décision 051) : signature du devis pour les panneaux de signalisation des circuits VTT de Fontaine insertion (8, rue Jean-Pierre Timbaud - 38600 Fontaine) pour un montant de 65,00 € HT, soit 78,00 € TTC, hors frais de port ;
- 8 août 2017 (décision 052) : signature du devis pour la reproduction du dossier PLU de Quick Print SAS (12 A, rue de la Savoyarde - 73000 Barberaz) pour un montant de 2 303,54 € HT, soit 2 764,25 € TTC, hors frais de port ;
- 17 août 2017 (décision 053) : signature de la proposition d'intervention 2017 du service Archives itinérantes du centre de gestion de l'Isère (416, rue des Universités - CS50097 - 38401 Saint-Martin-d'Hères) pour un montant de 615,00 € pour trois jours ou 800,00 € pour quatre jours, deux ou trois journées permettraient de traiter l'intégralité du fonds du syndicat intercommunal de la route forestière de Bramefarine dont le siège se trouvait à Saint-Maximin ;
- 17 août 2017 (décision 054) : attribution d'une subvention d'un montant de 1 500,00 € à monsieur Jean POULET, compte tenu d'un montant de travaux supérieur à 8 001,00 € TTC pour la mise en conformité de l'assainissement individuel de la parcelle B 2187 sise Le Mouret.

Jacques VIRET : présent

Agnès FOUILLET : présente

Michel POINSON : absent
procuration à J. Viret

Gaëlle CHABERT-DUMAND : absente

Pierre ZACHARIE : présent

Patrick MORAND : absent
procuration à G. Chabert-Dumand, *inopérante du fait de son absence*

Andrée KIEZER : absente

Laurent ORLIAGUET : présent

Marie-Laure CAPORALE : présente

Laurence ETIENNE : présente

Thomas MICHAUD : présent

Odile CHABERT : présente

Véronique LAPIED : absente
procuration à T. Michaud

Olivier ROZIAU : présent.